

PREF. 72



72

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

ARRETE N°

2316216 du 18 AOUT 2023

**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES**  
Direction des Ressources humaines

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**Monsieur Sébastien HAMELIN**  
Technicien territorial  
Adjoint au Chef de service  
Service Maintenance et sûreté  
Direction de l'Immobilier, des collèges et des moyens généraux  
Direction générale adjointe des Ressources

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant le recrutement de Monsieur HAMELIN, technicien territorial, en qualité d'adjoint au chef de service Maintenance et sûreté, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

**ARRETE**

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Monsieur HAMELIN, technicien territorial, Adjoint au Chef de service Maintenance et sûreté, à l'effet de signer :

Les commandes inférieures ou égales à 5 000 € HT.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Monsieur HAMELIN, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur HAMELIN et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Sarthe.

Le Président du Conseil départemental,



Dominique LE MENER

Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le **18 AOUT 2023**  
après dépôt en préfecture le **18 AOUT 2023**  
après publication ou notification le **22 AOUT 2023**